

Le vendredi 12 février 2021 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Caroline CAYEUX, Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS, Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Charles LOCQUET, Jacqueline MÉNOUBÉ, Philippe VIBERT, Hatice KILINC-SIGINIR, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Catherine THIEBLIN, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPGRAS, Frédéric BONAL, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Peggy CALLENS, Charlotte COLIGNON, Ludovic CASTANIE, Loïc BARBARAS, Vanessa FOULON, Victor DEBIL-CAUX, Halima KHARROUBI, Antoine SALITOT, Laureen HULOT, Thierry AURY, Dominique CLINCKEMAILLIE, Leïla DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Roxane LUNDY, Claire MARAIS-BEUIL, Philippe ENJOLRAS*

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS *Marianne SECK à Leïla DAGDAD, David MAGNIER à Claire MARAIS-BEUIL*

Date d'affichage	19 février 2021
Date de la convocation	5 février 2021
Nombre de présents	43
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 12 février 2021 à 18h00 conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1-Rapport annuel 2019 sur le développement durable

Le conseil municipal a **pris acte** du rapport annuel 2019 sur le développement durable.

2- Rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité entre femmes et hommes

Le conseil municipal a **pris acte** du rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

3- Débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal a **pris acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021.

4- Tableau des emplois

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** les ajustements du tableau des emplois liés à la modification de grades suite aux remplacements d'agents mutés ou partis en retraite et à la modification de temps de travail afin d'améliorer la qualité des services.

5- Foncier – convention d'entretien du passage couvert – résidence Saint-Etienne

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** la convention d'entretien du passage couvert situé le long de l'édifice destiné aux piétons et permettant de desservir les entrées du bâtiment de la résidence Saint-Etienne ainsi qu'une liaison piétonne entre la rue Malherbe et la rue de l'Etamine. Cette convention a pour but de préciser les modalités d'intervention de la ville de Beauvais.

6- Foncier – convention de servitude ENEDIS – parcelle BX 44

Le conseil municipal a approuvé **l'unanimité** la mise à disposition d'ENEDIS pour toute la durée de la concession la parcelle cadastrée section BX n°44 d'une superficie d'environ 3,38 m² en vue d'établir à demeure pendant toute la durée de la concession dans une bande de trois mètres de large et d'une longueur totale d'environ trente-deux mètres, une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 15€. En effet, le projet de construction de 51 logements sis 2 avenue du 8 mai 1945 à Beauvais nécessite le raccordement de l'opération au poste de transformation électrique existant.

7- Foncier – Régularisations foncières avec la SA HLM de l’Oise – parcelle ZA n°770p

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le déclassement du domaine public de la parcelle ZA n°770p, d'une superficie de 4.866 m² environ, en vue de la céder moyennant l'euro symbolique à la SA HLM de l'Oise et l'acquisition, moyennant l'euro symbolique auprès de la SA HLM de l'Oise, l'emprise d'environ 45 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section ZA n°770p correspondant au tour d'échelle des façades Nord et Est de la Tour A5, et de l'incorporer dans le domaine public communal. Cette régularisation s'établit dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier Argentine, la SA HLM de l'Oise souhaitant construire au pied de la Tour A5 une nouvelle antenne de quartier.

8- Environnement – assainissement eaux pluviales – installation d'un clapet anti-retour sur le bassin rue des Hortensias et complément pour le trop plein sur le bassin du lotissement Beaulieu

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le plan de financement et le lancement de l'opération d'installation d'un clapet anti-retour sur le bassin rue des Hortensias et complément pour le trop plein sur le bassin du lotissement Beaulieu. Le montant des travaux s'élève à 7.138,14 € TTC dont 2.974,22 € à la charge de la commune.

9- Environnement – GEMAPI – convention de maîtrise d'ouvrage – rétablissement de la continuité écologique de la rivière « le Thérain »

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour le rétablissement de la continuité écologique de la rivière « le Thérain ».

10- Fond de modernisation des entreprises – dossiers de décembre 2020

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le versement des aides financières pour les entreprises suivantes :

- La Fontaine des Saveurs/Ducs de Gascogne, situé rue Chambiges, qui sollicite une aide financière de 408 € HT au titre du changement de son enseigne ;
- Le Producteur Local situé rue Louvet, qui sollicite une aide financière de 6.020 € HT au titre du changement et de la réhabilitation de la devanture ;
- Le Salon, situé rue Gambetta, qui sollicite une aide financière de 4.112 € HT au titre du changement de la devanture, de renouvellement de toute la décoration du salon et d'achat d'équipements numériques ;
- L'Institut Le Soleil, situé rue du Grenier à Sel, qui sollicite une aide financière de 1.100 € HT au titre du changement de sa devanture, du rafraîchissement de la peinture extérieure ainsi que de la mise en conformité de l'accessibilité du commerce.

11- Service Vie Associative et Patrimoine Locatif – convention d'objectifs et de moyens avec l'association « écume du jour » pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Ecume du Jour de 22.000 € au titre de l'année 2021, pour lui permettre de réaliser son programme d'actions.

12- Service Vie Associative et patrimoine Locatif – Prix du bénévolat – Modification de l'article 7 du règlement intérieur

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** la modification de l'article 7 du règlement intérieur du prix du bénévolat, concernant la constitution du jury choisissant les lauréats du prix du bénévolat, qui sera composé désormais comme suit :

- du maire adjoint en charge des solidarités
- du maire adjoint en charge des sports et des loisirs
- du maire adjoint en charge des relations citoyennes et de la vie associative
- de 2 conseillers municipaux
- du responsable du service vie associative de la ville de Beauvais

Mesdames Monette-Simone VASSEUR et Leïla DAGDAD ont été désignées pour faire partie du jury.

13- Création du Prix Jeanne-Hachette – concours scolaire de promotion de l'égalité filles-garçons

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** la mise en place du concours scolaire « Prix Jeanne Hachette » afin d'encourager les initiatives de bon nombre d'établissements scolaires qui mettent en place des actions tout au long de l'année scolaire afin de mobiliser dès le plus jeune âge les enfants et à transmettre une éducation de l'égalité filles-garçons et à fédérer l'ensemble de la communauté éducative autour de cette cause. Ce concours est à destination de tous les établissements scolaires de Beauvais, publics comme privés, et concerne les élèves du CM1 à la terminale.

Le conseil municipal a désigné à **l'unanimité** Madame LEBRETON, Madame COLIGNON, Monsieur GASPART et Madame LUNDY en qualité de membres du jury, présidé par Monsieur Franck PIA, afin de délibérer sur les projets réceptionnés. Une dotation globale de 750 € viendra récompenser 6 lauréats (2 projets écoles élémentaires, 2 projets de collèges et 2 projets de lycées) sous forme de Bons Culture valables auprès des librairies beauvaisiennes.

14- Sport – subvention au Syndicat Intercommunal pour la création et la gestion de la pelouse synthétique du stade de saint-martin-le Noeud

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** le versement d'une subvention de 200 000 € au syndicat intercommunal à vocation unique pour la réalisation et la gestion d'une pelouse synthétique au stade de saint-Martin-le-Noeud, le conseil municipal approuve à **l'unanimité** les termes de la convention avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) et le versement dès la signature de la convention un 1^{er} acompte de 10 000 €.

DÉLÉGATION DONNÉE A MADAME LE MAIRE – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

La séance est levée à 22h00

Pour extrait conforme,


Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais,



